

13 août 2015

Une nouvelle catégorie de médicaments s'ajoute à votre programme d'autorisation préalable

À effet immédiat, une nouvelle catégorie de médicaments a été ajoutée à votre programme d'autorisation préalable.

La catégorie de médicaments ci-dessous et le médicament qui s'y inscrit sont ajoutés à votre régime :

Nouvelle catégorie de médicaments	Médicament ajouté
Diabète	Victoza

Pourquoi y a-t-il une nouvelle catégorie?

De nouveaux médicaments font leur arrivée sur le marché et les habitudes évoluent en ce qui concerne les médicaments prescrits. Pour assurer la durabilité de votre régime de remboursement de frais de médicaments, nous observons les nouvelles tendances et apportons les modifications nécessaires à notre programme d'autorisation préalable. C'est ainsi que nous avons ajouté la catégorie et le médicament indiqués ci-dessus. L'autorisation préalable contribue à gérer les coûts dans un nombre restreint de cas pour lesquels des médicaments très coûteux sont utilisés. Cela contribue à ce que votre régime de remboursement de frais de médicaments demeure abordable à long terme, et vous permet de bénéficier de la couverture dont vous avez besoin au titre des frais médicaux.

Maintien de la couverture antérieure

Lorsque des catégories sont ajoutées, nous maintenons la couverture antérieure de tout participant qui prend déjà l'un ou l'autre des médicaments ajoutés au programme d'autorisation préalable. Par conséquent, si vous avez déjà bénéficié d'un remboursement pour le médicament indiqué dans les 120 jours précédant la date à laquelle le produit a été ajouté à votre programme d'autorisation préalable, vous n'aurez pas à demander une autorisation préalable pour votre ordonnance.

Consultez les renseignements relatifs au programme d'autorisation préalable en ligne. Rendez-vous simplement sur la page masunlife.ca/autorisationprealable pour voir la liste des médicaments et formulaires se rapportant au programme.

Des questions?

Veuillez communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au 1-800-361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).